Douarnenez (29) : bien connu de la justice, Nizar, 36 ans, menace de mort sa conjointe en lui promettant “du sang et de la défiguration” puis incendie sa voiture et 4 autres véhicules. 2 ans ferme et interdiction de Finistère pour 3 ans (màj)

14/01/2026 à 15h40



14/01/2026

Il a 36 ans et comparaît dans le box du tribunal de Quimper, mardi 13 janvier 2026. Il a menacé sa compagne de mort au fil de huit messages envoyés du 26 août au 1er septembre 2025 à Rennes où il réside. Il lui promet du sang et de la défiguration et menace de cramer sa voiture et celle de sa sœur. « Je suis en train de devenir fou. Il faut que je te tue. ». Le 16 novembre, il se rend de Rennes à Douarnenez et passe à l’acte en incendiant cinq voitures dont celle de son

ex. Trois sont détruites, deux dégradées.

Il est arrêté en septembre à l'aéroport de Nantes à son retour de Tunisie. Il y a passé des vacances avec sa compagne (…) Il reconnaît que ses messages sont horribles et très violents. La colère l'a emporté sur moi car j'ai cru qu'elle allait vider mon appartement .

Il a été condamné à seize reprises. (…) La procureure Tania Deshaires requiert deux ans d'emprisonnement avec maintien en détention, une interdiction de contact avec son ex et de paraître dans le Finistère pendant trois ans. Le tribunal a suivi l'ensemble des réquisitions.

Ouest France

23/11/2016

Le 15 octobre, vers 21 h 30, un jeune homme fait irruption dans un hôtel du sud de Rennes. Il veut retrouver une femme qu'il avait hébergée. Il l'accuse d'avoir abusé de son hospitalité en volant une console et en mettant à sac son appartement. Une altercation intervient dans le couloir.

Pour le prévenu, « **il s'agit d'un coup de pied dans le ventre** » et au « **détour d'un geste** », il a fendu l'oreille de la jeune femme avec un couteau et l'a blessée à la joue. Dans sa déposition, la victime qui s'est vue prescrire dix jours d'ITT, décrit un maintien au sol et des coups de cutter délibérés. Quelle que soit la version, le tribunal relève l'envie d'aller se faire justice avec une arme. (…)

Dans son réquisitoire, le procureur ne mache pas ses mots : « **Tout porte à croire qu'il avait mentalisé les choses dans un esprit de vengeance en menant son enquête. Il a sorti un couteau. Il y a eu un geste précis et calculé. Nous sommes à une petite marche de la cour d'assises.** »

Le tribunal (…) a finalement condamné Nizar Ammari à cinq ans

de prison, dont deux ans avec sursis, avec mandat de dépôt, et obligation de soins pour prévenir la récidive.

Ouest France

03/02/2012

Avec sa chemise à carreaux, dans le box des prévenus, Nizar Ammari semble sincère. En décalage avec ce que la justice connaît de lui. (…) Il a été reconnu coupable (5 ans ferme), le 2 juillet 2010 par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, de violences ayant entraîné la mort. (…) Mais sa détention se passe mal. « Il n'a pas de famille sur Rennes et a beaucoup de mal à s'intégrer en prison », explique son avocat (…) Une première altercation éclate entre lui et un autre détenu. Une deuxième bagarre a lieu un peu plus tard, dans la cour de promenade. (…) Le lendemain matin, dès la sortie de cellule, Nizar Ammari lance une casserole d'huile bouillante sur la tête de son agresseur, brûlé au deuxième degré. « Je reconnais que c'est grave, que je suis allé trop loin. Mais je n'ai fait que me défendre. » (…) Nizar Ammari écope finalement de 15 mois ferme, qu'il exécutera dans la continuité, et vraisemblablement dans un autre centre pénitentiaire.

Ouest France (édition papier)

01/07/2010

Un jeune homme de 22 ans comparait jusqu'à vendredi devant la cour d'assises. Le 25 novembre 2006, stade de la Route-de-Lorient, il avait causé la chute mortelle d'un jeune alors âgé de 26 ans.

La présidente Nicole Faugère tente de comprendre ce qui s'est passé ce 25 novembre 2006 au stade de la Route-de-Lorient. Pourquoi Nizar Amman, aujourd'hui âgé de 22 ans, a eu une altercation avec Florient Loth, 26 ans à l'époque. Et surtout,

pourquoi Florient Loth a fait une chute mortelle de 8,75 m. (…) Dans le box des accusés, Nizar Ammari, a du mal à fournir des explications. « C'est un jeu de regards. J'avais bu pour me montrer un peu moins timide et quand j'avais demandé pourquoi il n'y avait pas de viande halai à manger, Florient s'était moqué de moi. » (…) La discussion vire à l'empoignade. Nizar Amman, selon ses dires, « met toute son énergie pour le renverser ». Il soulève Florient Loth qui bascule alors dans le vide. (…)

La cour le condamne à 5 ans de prison ferme.

Ouest France